



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 10 juin 2024, le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 24-1075 pourvoyant à l'achat d'un camion 10 roues pour le déneigement ainsi qu'à l'achat et l'installation d'équipements à neige (TP-2407) et décrétant un emprunt de 500 000 \$* »

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 19 juin 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 juillet 2024.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.villestoneham.com/ma-municipalite/affaires-municipales/reglements-municipaux>.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 30^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte